

ALÉA DANS LES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Référence : DL310E	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Appréhender la notion d'aléa appliquée au régime de l'assurance vie
- Connaître les dérives de l'application de cet aléa sur la durée de vie
- Identifier les sanctions à appliquer lorsqu'une opération d'assurance vie est contestée

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un module de formation présenté par des experts du digital. Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

Formateur(s) :

Conseillère en gestion de patrimoine avec une spécialisation en ingénierie patrimoniale et formatrice en droit patrimonial, Caroline dirige un cabinet indépendant de conseil en gestion privée où elle accompagne ses clients dans la mise en place de stratégie patrimoniale.

Depuis plus de 20 ans, Caroline met en place des contrats d'assurance vie pour ses clients afin de répondre à leurs différents objectifs de vie, qu'ils soient en matière de transmission de patrimoine, d'épargne, de constitution de revenus complémentaires au moment de la retraite, de protection ou utilisés à des fins de garanties.

Les plus de la formation :

Appréhender la notion d'aléa appliquée au régime de l'assurance vie

Connaître les dérives de l'application de cet aléa sur la durée de vie

Identifier les sanctions à appliquer lorsqu'une opération d'assurance vie est contestée

PROGRAMME

- A. Définition de l'aléa
- B. Dérives
- C. Clarification jurisprudentielle
- D. Sanction désormais stabilisée

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".

Vous avez dit webcocoons ? Tout à fait ! Le webcocoons est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Ce module de formation fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Ce module est la propriété d'Ifpass Services. Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo ("Le point de l'expert")
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents généraux, aux courtiers, aux salariés, aux mandataires, aux responsables de bureau de production, aux animateurs de réseau de production et aux professionnels amenés à distribuer des produits d'assurance.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 01/05/2025 à 10:55